Compte rendu du 1er comité de pilotage du

**Projet Educatif de Territoire**

**De Grenoble**

Mercredi 11 décembre 2013

**Présents**: Mme Monique LESKO (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l’Isère), M. Eric BOUTEILLE, Mme Annick MANIN-MARZO, Mme Frédérique TOGNARELLI, M. Paul BRON, Mme Eliane BARACETTI, Mme Laure MASSON, Mme Catherine DILEO, Mme Hafida HATTID, M. Frédéric GUISADO, M. Amar THIOUNE, Mme Marie-Bénédicte ROUX, M. Jorge AMARO, M. Philippe GENIN, M. Roger BARBERY, Mme Evelyne PAYE, M. Franck PRESUMEY, Mme Jacqueline BROLL, M. Frédéric FOURNET, Mme Michèle GOLLIN

Mme Nadia MEKREZ, Mme Lucile GOMEZ, Mme Joëlle CHENET, M. Clément BODEUR-CREMIEUX, M. Aldo BERARDI, M. Eric ADAMKIEWICZ, Mme Marianne SACKUR, M. Fabrice BEDON, Mme Annick DEBARD, Mme Betty POUPET, Mme Lucie DURIEZ

Paul Bron, adjoint au Maire de Grenoble chargé de l’éducation et de l’université, souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l’importance de cette première rencontre du Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui marque institutionnellement la mise en œuvre d’une « éducation partagée » entre tous les acteurs éducatifs de la ville.

**Introduction de Madame Monique Lesko, Directrice Académique des Services de l’Education Nationale.**

La réforme des rythmes n’est qu’une partie de la loi sur la refondation de l’école, pour autant elle permet :

* de rééquilibrer les apprentissages sur la semaine en apportant de la régularité,
* de mieux articuler les temps d’apprentissage qui demandent une forte mobilisation et d’autres temps éducatifs qui permettent au contraire la respiration voire le relâchement de l’attention des enfants,
* d’aller vers une meilleure égalité des chances grâce à l’apport de propositions d’activités, notamment périscolaires.

Il s’agit désormais de travailler la complémentarité entre la question des rythmes et le Projet Educatif de Territoire, dont les objectifs doivent s’articuler avec le projet d’école. Aussi, il convient de mieux faire travailler ensemble les enseignants, les associations et les autres acteurs éducatifs au bénéfice des enfants et des élèves.

**1/ Le Projet Educatif de Territoire**

Présentation de Paul Bron.

La Ville de Grenoble a construit son Projet Educatif de Territoire sur la base des objectifs du Projet Educatif Grenoblois, voté en Conseil Municipal en Mai 2009.

Les objectifs de la politique éducative de la Ville n’ont pas changé, mais de fortes évolutions ont eu lieu ces derniers mois au niveau national, qui marquent un tournant sur la place des villes dans l’éducation. L’inscription du Projet Educatif Local dans la loi de la « Refondation de l’Ecole » en est l’un des exemples.

Ce partenariat pour une éducation partagée, s’illustre entre autre, dans la mise en œuvre du PEdT et symboliquement par la composition de son comité de pilotage. En effet celui-ci réunit 5 collèges de 5 participants, siégeant à parité : l’Education Nationale, les élus de la Ville, les parents d’élèves, les associations, et les institutions (Cf. composition du PEdT en annexe). La représentation des parents s’inscrit au plus près de la réalité grenobloise : un représentant des Fédération de parents FCPE et PEEP et 3 représentants des listes indépendantes.

Ce comité de pilotage a pour vocation de tracer les principales orientations éducatives de la ville. Il se réunira deux fois par an et son ordre du jour sera principalement alimenté de sujets émanant des instances de proximité locales du Projet Educatif de Territoire (v. point 3/ de l’ordre du jour) mais aussi des préconisations des conseils d’école, des orientations du Comité de suivi des rythmes éducatifs départemental... Il s’attachera dans un premier temps aux heures périscolaires (garderie, pause méridienne et périscolaire du soir après 16h) et à leur articulation avec les temps scolaires et de loisirs.

Paul Bron propose un premier tour de table afin que les partenaires donnent leur point de vue et leurs attentes sur le PEdT de Grenoble.

Pour la Caisse d’Allocations Familiales de l’Isère*,* Michèle Gollin rappelle que la CAF a une approche globale des politiques de l’éducation et de la jeunesse et accompagne les projets en s’attachant à la qualité du service rendu.

La branche familles de la CAF soutient les communes qui mettent en œuvre la Réforme des rythmes, ce qui représente un effort conséquent. Les communes pourront percevoir la prestation spécifique, à condition de déclarer les 3h de périscolaire liées à la Réforme en accueil de loisirs (ALSH). Pour ce faire, les taux d’encadrement ont été assouplis, de manière dérogatoire, passant à 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire et 1 pour 14 en maternelle. Michèle Gollin précise que cette subvention sera soumise à la déclaration précise du nombre d’enfants qui fréquentent ces temps périscolaires, même si elle reconnaît que cela représente une contrainte pour les Villes.

Pour la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)Frédéric Fournet expose les attentes de son institution : la mise en place d’un comité de pilotage partenarial qui rassemble l’ensemble des acteurs, la mise en cohérence de tous les temps de l’enfant et le respect de l’autonomie des associations partenaires du projet. Il reconnaît que la Ville de Grenoble se situe tout à fait dans cette démarche, c’est pourquoi sa proposition de Projet Educatif de Territoire a été validée par le Préfet.

Il poursuit sur la formation des animateurs périscolaires et la possibilité pour les Villes de recruter des emplois d’avenir sur cette fonction.

Suit une discussion sur *la formation des animateurs*et la difficulté partagée de leur recrutement pour prendre en charge l’ensemble des enfants inscrits au périscolaire. La Ville recrute 650 intervenants par jour, dont 120 enseignants, 150 personnels municipaux et 380 animateurs. Elle a proposé aux directeurs d’école des 60 groupes scolaires de la ville, d’assurer une coordination rémunérée du périscolaire du soir, en lien avec les animateurs référents, 90% des directeurs ont accepté.

Les parents font part de leur inquiétude quant à la possibilité de recruter suffisamment d’intervenants compétents, sur des plages horaires dispersées dans la journée et les associations d’éducation populaire exposent leurs projets de formation qualifiante d’animateurs périscolaires.

Pour la Direction Régionale des Affaires Culturelle, Jacqueline Broll précise que la DRAC accompagne les collectivités pour la mise en place de parcours d’éducation artistique et culturelle (EAC). Elle prône un schéma d’organisation pour la Metro, au niveau de l’agglomération.

Eliane Baracetti, adjointe au Maire chargée de la culture, indique que le rôle de la Direction des Affaires culturelles de la ville est de veiller à la qualité des propositions afin que les enfants puissent avoir des pratiques de qualité qui favorisent leur ouverture sur la culture et rencontrent des artistes. Le Projet Educatif Grenoblois a déjà développé des parcours d’éducation artistique et culturelle dans plusieurs écoles.

Paul Bron ajoute que la réforme des rythmes scolaires devrait permettre d’articuler des parcours culturels entre les temps scolaires et périscolaires, en lien avec le projet d’école.

Amar Thioune, de la Fédération des Conseils de Parents d’Elèves FCPEsouhaite que les parcours d’EAC en périscolaire s’articulent avec les propositions culturelles à l’école.

Il insiste sur l’intérêt de la collaboration entre les différents acteurs éducatifs dans le cadre du PEdT et sur la reconnaissance de la place des parents d’élèves et de leurs fédérations.

Plusieurs parents soulèvent des questions d’organisation du comité de pilotage et son relais nécessaire avec les écoles et les quartiers. Ils pointent de même le rôle du conseil d’école et son lien avec le projet de territoire. Ils reviennent sur un certain nombre de questions soulevées lors des « dîners de rentrée

» et lors de la réunion des parents délégués du 25 novembre 2013, concernant les points de vigilance et de progrès liés à la mise en œuvre des activités périscolaires. Ils insistent notamment sur la prise en compte du rythme de l’enfant en maternelle et sur l’organisation des transitions après 16h.

Les représentants des associations soulignent leur culture partenariale et leur capacité d’articulation. Ils collaborent déjà avec la plupart des partenaires éducatifs au niveau local. La nouvelle organisation des horaires d’école implique un changement dans l’organisation de leurs activités, celle-ci doit pouvoir se faire dans le dialogue avec les enseignants, les écoles, les parents et la ville. Ils constatent une baisse des effectifs en centre de loisirs le mercredi après midi et un accroissement des enfants dans les activités périscolaires et les ateliers éducatifs dont ils ont la charge.

**2/ Présentation de l’évaluation du Projet Educatif de Territoire,**

par Jean-Michel Longueval, du cabinet Niagara.

*v. powerpoint joint au compte-rendu.*

A la suite de la présentation de la démarche d’évaluation, Paul Bron engage la discussion sur la représentation des parents délégués au comité de suivi de l’évaluation.

Les parents présents montrent un fort intérêt pour ce travail d’évaluation. A l’issue des débats, il est décidé la représentation suivante des parents : un parent issu des représentants de parents indépendants des différents secteurs de Grenoble et un parent représentant la FCPE, principale fédération à Grenoble. Ce groupe technique doit nécessairement être peu nombreux pour permettre un travail précis et opérationnel.

Il rendra compte de ses travaux au comité de pilotage du PEDT.

**3/ La mise en œuvre de la Réforme des rythmes à Grenoble,**

par Marianne Sackur, directrice Education-Jeunesse.

*v. powerpoint joint au compte-rendu.*

A la suite de la présentation, Paul Bron souhaite que le PEdT de la Ville puisse être décliné dans la proximité, afin qu’il contribue à une forme de démocratie locale éducative.

Après quelques échanges sur ce sujet et étant donné la taille et l’organisation de la commune, il propose que la Ville se charge d’assurer et d’animer les rencontres au niveau de chacun des 6 secteurs et que les partenaires du projet prennent l’initiative de réunions au plus près des écoles ou quartiers et en fonction des identités locales particulières.

Six réunions de secteurs, rassemblant les différents acteurs locaux du projet, seront donc proposées par la ville avant la fin du mois de février 2014. Elles s’attacheront pour l’essentiel à faire évoluer les pistes de progrès concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes de l’enfant à Grenoble.